



Véronique BESSE
Maire des Herbiers

Les Herbiers,
Le 27 août 2020

A l'intention des parents des enfants accueillis au sein des écoles publiques des Herbiers.

Madame, Monsieur,

Dans moins d'une semaine, les enfants reprendront les chemins de l'école.

Cet évènement important, est souvent un moment où de nombreuses questions surviennent, surtout en cette période de crise sanitaire.

Aussi, afin de pouvoir lever certaines appréhensions, je viens, via ce message, vous donner des informations concrètes sur les conditions de reprise.

Tout d'abord, je veux vous rappeler que l'ouverture et le fonctionnement des écoles en cette période de COVID-19 ne relèvent pas de la responsabilité de la Ville, mais du Ministère de l'Education Nationale.

Ainsi, suite à la conférence de presse réalisée ce jour par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, les services de la Ville peuvent désormais s'appuyer sur le protocole sanitaire publié **le 19 août dernier**. Ce dernier est modifié sur un point :

EN MATERNELLE, LES ADULTES DEVRONT PORTER UN MASQUE.

Ce document, accessible en ligne sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et joint à ce message, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des mesures à respecter.

Il peut cependant en être extrait 4 grands principes dont l'objectif est d'assurer la protection des personnels et des élèves :

- Tous les élèves seront de retour à l'école, au collège et au lycée dès le 1^{er} septembre
- Sécurité de tous, élèves et personnels
- Respect des gestes barrière en permanence, partout, et par tout le monde
- Port du masque obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans et pour les adultes, sauf pour les personnels pendant les cours à l'école maternelle.

Un résumé, plus détaillé, vous est également proposé à la suite de mes écrits.

C'est donc ce protocole sanitaire aménagé qui a servi de base aux services municipaux pour organiser la rentrée.

Ainsi, le nettoyage et la désinfection des locaux seront réalisés conformément à ce guide.

Concernant les conditions d'ouverture de l'accueil périscolaire, la Ville n'ayant pas encore reçu le protocole sanitaire du Ministère, nous ne pouvons pas vous communiquer d'informations à ce sujet.

Cependant, les services Enfance et Jeunesse de la Ville préparent la reprise d'activité dans les mêmes conditions que pour les écoles, à savoir, un accueil possible des élèves au sein de leurs structures.

Ainsi, à partir du 1^{er} septembre, votre (vos) enfant(s) pourra (ont) donc revenir à l'école et bénéficier des services de la restauration scolaire. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en ligne sur le Portail Familles de la Ville des Herbiers, de nouveau en service pour toutes les inscriptions en milieu scolaire.

J'attire votre attention sur le fait que la réservation des repas ou d'une inscription à l'accueil périscolaire doit se réaliser avec un délai de prévenance de 7 jours. Sinon, une majoration du prix pourrait vous être appliquée.

Je vous rappelle également la nécessité de fournir l'ensemble des documents demandés afin de pouvoir accueillir votre (vos) enfant(s) dans les meilleures conditions, notamment vis-à-vis d'éventuelles contre-indications médicamenteuses. Dans le cas contraire, votre demande d'inscription ne pourrait pas être enregistrée.

Avec l'ensemble de ces dispositions, qui vont être complétées par d'autres démarches propres à chaque école, la rentrée scolaire se réalisera dans de bonnes conditions !

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves des écoles publiques des Herbiers, l'expression de mes cordiales salutations.

Cordialement,

**Véronique BESSE,
Maire**

